



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n°: G.S. 1045-342
Date: 2013-12-17

Spécification

T-Shirt bleu avec Écusson

Le présent document compte 21 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/Anglaise

La photo est présentée à titre indicatif seulement.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification, si tel est le cas la spécification, doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada
Programme uniformes et équipements
(440, chemin Coventry)
1200, prom. Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédiée « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou la GRC doit être remboursée du coût d'un article de remplacement acceptable.

SPÉCIFICATION

T-Shirt bleu avec Écusson

1. Définition

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection du T-shirt bleu avec écusson.
- 1.2 La présente spécification, le patron, les dessins, l'échantillon visuel ou toute autre information publiée à ce sujet peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes de la GRC visant le T-shirt bleu avec écusson.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français du document original anglais.

2. Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 CAN/ONGC 4.2 - Méthodes pour épreuves textiles.
- 2.3 ISO 4915 :1991, Textiles - Types de points.
- 2.4 ISO 4916 :1991, Textiles- Types de coutures.
- 2.5 CAN/ONGC B 4.131-93 B Fil de polyester guipé de coton ou de polyester.
- 2.6 CAN/ONGC 4.139-94, Fil en fibres de polyester.
- 2.7 CAN/ONGC -86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles.

3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou le tissu visé par la présente spécification doit être exempt d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à son aspect ou à sa tenue en

service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.

3.2 **Modèle** - Le T-shirt bleu avec écusson doit être confectionné en tricot bleu marine. Le modèle doit être de coupe semi-cintrée à encolure ronde et à manches courtes. L'écusson de la GRC doit être apposé sur le devant. Le T-shirt doit être confectionné conformément au tableau des mensurations, aux patrons et aux dessins faisant partie de la présente spécification.

3.3 En cas de divergence entre les documents contractuels, la spécification, le patron, les dessins ou l'échantillon visuel, l'ordre de préséance de ces documents sera le suivant :

- (i) Contrat
- (ii) Spécification
- (iii) Patron
- (iv) Dessins
- (v) Échantillon visuel

4. **Exigences détaillées**

4.1 **Matériaux**

4.1.1 **Tissu extérieur** - Le tissu extérieur (tricot) doit être conforme aux exigences du tableau I et être de couleur bleu marine assortie à l'échantillon disponible auprès de la Programme uniformes et équipements.

Se reporter à l'annexe « C » pour les documents requis.

4.1.2 **Tissu côtelé** - Le tissu côtelé utilisé à l'encolure doit être conforme aux prescriptions du tableau II et être de couleur bleu marine assortie au tissu extérieur.

Se reporter à l'annexe « C » pour les documents requis.

4.1.3 **Ruban de renfort** - Le ruban de renfort doit être confectionné dans le tissu extérieur prescrit en 4.1.1 et avoir une largeur de 1 à 1.5 cm une fois posé.

4.1.4 **Fil** - Le fil utilisé pour toutes les piqûres et coutures doit être de couleur bleu marine assortie au tissu extérieur et comporter une âme de multi-filaments continus de polyester entourée d'un guipage de fibres de polyester Tex 27 conformément à la norme CAN/CGSB 4.131-93 **ou** de fibres de polyester Tex 27 conformément à la norme CAN/CGSB 4.139-94.

Un certificat de conformité doit être fourni.

4.1.5 **Écusson** - L'écusson officiel de la GRC doit être appliqué par un procédé de

sérigraphie ou par transfert à chaud. L'écusson doit résister à aux moins 50 lavages domestiques réalisés selon les instructions d'entretien sans craqueler, peler, se décolorer, raidir ni cloquer. Une fois l'écusson apposé, le tissu extérieur ne doit pas changer de couleur ni d'aspect. Le modèle de l'écusson doit être fourni en couleurs et à l'échelle par la Programme uniformes et équipements de la GRC. Les couleurs du nuancier Pantone utilisées pour l'écusson doivent être les suivantes : jaune - 7405C, rouge - 1797C, bleu - 2955C, bleu pâle - 283C, vert - 363C, brun pâle - 4715C, blanc.

Un certificat de conformité doit être fourni.

4.2 **Tailles et dimensions** - Le T-shirt bleu avec écusson, conforme à la présente spécification, doit être fourni dans les tailles spécifiées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mensurations et sur les dessins faisant partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être découpés, dimensionnés et mis en place conformément aux exigences et aux patrons décrits à l'annexe * A + faisant partie de la présente spécification.

4.3 **Confection**

4.3.1 **Coupe** - Tous les composants du corps du T-shirt doivent être taillés dans la même pièce de tissu afin d'assurer une uniformité de ton. Ils doivent être taillés dans le sens des colonnes de mailles en suivant la ligne du droit fil indiquée sur le patron. Il faut laisser reposer le tissu à la température de la pièce avant de le tailler. Le corps du T-shirt peut être taillé avec ou sans coutures latérales pourvu que les dimensions du vêtement fini respectent les exigences du tableau des mensurations. On prendra soin de ne pas étirer le tissu en ligne droite ou à l'oblique pendant la coupe afin de préserver la symétrie. La coupe sur la ligne de pli est acceptable pourvu que le pli ne paraisse pas sur le vêtement fini.

4.3.2 **Piqûres et coutures** - Réalisées à l'aide du fil exigé, les piqûres et coutures doivent avoir au moins quatre (4) points et au plus cinq points et demi (5 1/2) par centimètre. Toutes les piqûres et coutures doivent être conformes au type de points décrit dans la norme ISO 4915. L'assemblage du corps du t-shirt et de la manche doit être effectué au moyen de points de surjet de type 512. La piqûre de l'ourlet au bas et de l'ourlet de la manche doit être effectuée à l'aide du point de recouvrement de type 406. La piqûre du ruban de renfort à l'épaule et à l'encolure doit être effectuée au point de chaînette de type 401 à deux rangées. Le début et la fin de toutes les piqûres et coutures doivent être arrêtés par des points arrière et une bride d'arrêt à moins d'être fixés solidement par une autre piqûre ou couture. Les bords doivent être adéquatement préparés avant d'être cousus, repliés et piqués. Il faut prendre soin de réduire au minimum les fronces et le godage inesthétiques des piqûres et coutures

4.3.3 **Corps du T-shirt** - Les panneaux du devant et du dos doivent être taillés dans le

tissu exigé en paragraphe 4.1.1. Le devant, le dos et les manches doivent être cousus ensemble à l'aide du point de surjet de type 512, en laissant une réserve de couture d'au moins 5 mm de largeur. Le devant et le dos doivent être cousus ensemble aux épaules et consolidés à chaque épaule et au dos de l'encolure à l'aide d'un ruban de renfort, comme il est prescrit en 4.1.3, pour empêcher l'étirement du tissu. Le ruban de renfort doit être posé après que les coutures des épaules et de l'encolure ont été réalisées. Le corps du T-shirt doit être confectionné en respectant strictement les indications du patron et des dessins.

- 4.3.4 **Bande d'encolure** - L'encolure doit être confectionnée dans un tricot côtelé à une épaisseur, conformément aux exigences du paragraphe 4.1.2. Le tissu doit être plié sur la longueur pour former un bord-côte de 3 cm de largeur, surfilé à l'encolure et cousu au point de recouvrement. La bande d'encolure côtelée finie doit avoir $2.5 \text{ cm} \pm 0.2 \text{ cm}$ de largeur. L'encolure doit être façonnée, dimensionnée et mise en place conformément aux patrons et à l'échantillon visuel.
- 4.3.5 **Manches** - Les deux manches courtes d'une seule pièce doivent être confectionnées dans le tissu prescrit en 4.1.1. Pour réaliser l'ourlet, il faut replier le bord non fini et le piquer au point de recouvrement de type 406. L'ourlet doit être cousu après avoir exécuté la couture latérale et la couture de dessous de bras. S'il est cousu avant d'exécuter la couture de manche, une bride d'arrêt doit être exécutée sur l'ourlet, à travers toutes les épaisseurs, au niveau de la couture de dessous de bras. Il faut prendre soin de ne pas laisser à découvert plus de 4 mm de largeur du bord non fini. Les manches doivent être confectionnées et mises en place conformément aux patrons, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.6 **Coutures - assemblage, manches, dessous de bras et côtés** - L'assemblage doit être fait à l'aide du point de surjet de sécurité de type 512. La manche doit tout d'abord être cousue à l'emmanchure, puis la couture sous les bras et la couture latérale doivent être réalisées en une seule opération.
- 4.3.7 **Ourlet au bas** - Le bord inférieur du devant et du dos du T-shirt doit être ourlé en repliant le bord non fini et en le finissant au point de recouvrement de type 406. Il faut prendre soin de ne pas laisser à découvert plus de 4 mm de largeur du bord non fini.
- 4.3.8 **Écusson** - L'écusson officiel de la GRC, conforme aux exigences du paragraphe 4.1.5, doit être appliqué par un procédé de sérigraphie ou par transfert à chaud sur le côté gauche du devant du T-shirt. L'écusson doit être posé parallèlement au centre du devant, à la verticale et selon les dimensions indiquées au dessin n° 2. La surface de l'écusson doit être lisse et exempte de bulles, d'irrégularités ou d'impuretés. Après l'application, les contours doivent être lisses et bien définis. La taille et les couleurs doivent être identiques à celles du modèle fourni. Les

couleurs doivent être identiques à celles exigées au paragraphe 4.1.5. Le dessin n° 4 doit être utilisé à titre de référence.

- 4.3.9 **Marquage** - Chaque T-shirt doit porter une étiquette en polyuréthane dont les encres sont fixées à chaud qui est thermocollée au centre du dos sur l'envers de l'encolure. L'étiquette doit pouvoir résister à un minimum de 50 lavages sans présenter de changement d'aspect. Le tissu de fond de l'étiquette doit être de même couleur que le tissu extérieur, l'inscription doit être grise ou blanche et les symboles d'entretien doivent être en couleurs. Les renseignements suivants doivent être inscrits de façon lisible et indélébile sur l'étiquette, conformément aux exigences :

Entrer simplement les renseignements requis là où le mot « indiquer » apparaît. (Exemple : « *Indiquer* la taille », entrer simplement « L Regular/Régulier G »)

Royal Canadian	Gendarmerie royale du Canada
Shirt, T, Crested Blue	
T-shirt bleu avec écusson	
<i>Indiquer</i> la taille (selon le contrat)	
<i>Indiquer</i> l'identification du fabricant	
<i>Indiquer</i> la date de fabrication (en format numérique)	
<i>Indiquer</i> le numéro de nomenclature de la GRC	
<i>Indiquer</i> les instructions d'entretien conformément aux dessins	

Remarque : L'identification du fabricant ne doit apparaître nulle part ailleurs sur le vêtement que sur l'étiquette, conformément aux indications.

5. **Livraison, emballage et marquage des contenants d'expédition**

- 5.1 Sauf avis contraire, les articles doivent être livrés au Commissaire de la GRC, Programme uniformes et équipements, Ottawa (Ontario), sans frais de transport ni taxe provinciale.
- 5.2 L'emballage et le marquage des contenants doivent respecter les dispositions de l'appel d'offres.
- 5.3 Chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau d'expédition précisant le contenu de chaque envoi.

6. **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

- 6.1 **Responsabilité pour l'inspection** - À moins d'indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de satisfaire aux exigences en matière d'assurance de contrôle de la qualité de la GRC et de garantir que les matériaux et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en effectuant les essais prescrits dans la présente spécification ou en démontrant à la satisfaction de la Programme uniformes et équipements de la GRC que le procédé de fabrication est conforme à la présente spécification. L'entrepreneur peut utiliser tout établissement commercial spécialisé dans les essais que la Programme uniformes et équipements de la GRC juge acceptables.
- 6.2 La Programme uniformes et équipements de la GRC se réserve le droit de procéder à toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer de la conformité du matériel et des services aux exigences prescrites. Aux fins de cette inspection, une partie de chaque livraison, soit au maximum deux pour cent, ou deux articles livrés sur un groupe de moins de cent, peuvent être soumis à des essais destructifs. Si les résultats de ces essais sont inférieurs ou non conformes aux exigences de la présente spécification, tous les articles détruits lors des essais doivent être remplacés, aux frais de l'entrepreneur, par d'autres articles conformes aux critères établis de qualité et de conception. L'ensemble de la livraison peut être également refusé s'il s'avère que des articles précédemment refusés à cause de défauts non réparables sont de nouveau soumis aux fins d'inspection.
- 6.3 L'entrepreneur sera promptement avisé au cas où des articles ne sont pas acceptés, et les articles en cause lui seront retournés à ses frais et risques.

TABLEAU I
Caractéristiques du tissu extérieur

TISSU EXTÉRIEUR	SPÉCIFICATION	MIS À L'ESSAI CONFORMÉMENT À LA NORME CAN -2-4.2
Couleur	Bleu marine Conforme à l'échantillon visuel fourni par la Programme uniformes et équipements	
Teneur en fibres	50 % polyester/ 50 % coton ± 3%	Méthode 14-2005
Construction du tricot	Jersey	
Colonnes de mailles au pouce	33 ± 5	Méthode 7-M88(2001)
Rangées de mailles au pouce	34 ± 5	Méthode 7-M88(2001)
Masse	170 g/m ² ± 8 g/m ² (162 g/m ² - 178 g/m ²)	Méthode 5.1-M90 (2004)
Changement dimensionnel au lavage domestique <i>Après 5 cycles</i>	Chaîne 5 % (max.) Trame 5 % (max.)	Méthode 58-2004,3 , E
Solidité de la couleur à la lumière	Au moins égale à la norme AATCC L4	Méthode 18.3-97
Solidité de la couleur au frottement, à sec et au mouillé	À sec - indice 4 ou plus de l'échelle des gris Au mouillé - indice 3 ou plus de l'échelle des gris	Méthode 22-2004
Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur - Indice 4 ou plus de l'échelle des gris Tachage au coton - Indice 4 ou plus de l'échelle des gris Tachage au polyester - Indice 3 ou plus de l'échelle des gris	Méthode 19.1-2004 Essai n° 2
Solidité de la couleur à la sueur	Changement de couleur et tachage (acidité et alcalinité) - indice 4 ou plus de l'échelle des gris	Méthode 23-M90 (2004)
Boulochage	Ne doit pas être inférieur à l'étalon 3.5 après 30 minutes	Méthode 51.2-M87

Les rapports d'essai doivent être fournis pour garantir que le produit satisfait aux exigences ci-dessus ou les dépasse. L'annexe « C », Certificat de conformité et critères d'évaluation, précise le type de documents requis.

TABLEAU II
Caractéristiques du tricot côtelé

TISSU CÔTELÉ	SPÉCIFICATION	MIS À L'ESSAI CONFORMÉMENT À LA NORME CAN-2-4.2
Couleur	Bleu marine Conforme à l'échantillon visuel fourni par la Programme uniformes et équipements	
Teneur en fibres	50 % polyester/ 50 % coton ± 3%	Méthode 14-2005
Construction du tricot	Côte 1x1	
Colonnes de mailles au pouce	28 ± 5	Méthode 7-M88 (2001)
Rangées de mailles au pouce	34 ± 5	Méthode 7-M88 (2001)
Masse	255 g/m ² ± 15 g/m ² (240 g/m ² – 270 g/m ²)	Méthode 5.1-M90 (2004)
Changement dimensionnel au blanchissage domestique <i>Après 5 cycles</i>	Chaîne 6 % (max.) Trame 6 % (max.)	Méthode 58-2004, 3, E
Solidité de la couleur à la lumière	Au moins égale à la norme AATCC L4	Méthode 18.3-97
Solidité de la couleur au frottement, à sec et au mouillé	À sec - Indice 4 ou plus de l'échelle des gris Au mouillé - Indice 3 ou plus de l'échelle des gris	Méthode 22-2004
Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur - Indice 4 ou plus de l'échelle des gris Tachage au coton - Indice 4 ou plus de l'échelle des gris Tachage au polyester - Indice 3 ou plus de l'échelle des gris	Méthode 19.1-2004 Essai n° 2
Solidité de la couleur à la sueur	Changement de couleur et tachage (acidité et alcalinité) - Indice 4 ou plus de l'échelle des gris	Méthode 23-M90 (2004)
Boulochage	Ne doit pas être inférieur à l'étalon 3 après 30 minutes	Méthode 51.2-M87

Les rapports d'essai doivent être fournis pour garantir que le produit satisfait aux exigences ci-dessus ou les dépasse. L'annexe « C », Certificat de conformité et critères d'évaluation, précise le type de documents requis.

TABLEAU DES MENSURATIONS - T-SHIRT BLEU AVEC ÉCUSSON

Désignation de la taille		Mensurations		Mesures du vêtement fini								
Longueur	Taille	Tour de poitrine		Demi-tour de poitrine	Demi-tour au bas (ourlet)	Longueur du dos sauf le bord-côte	Longueur du devant sauf le bord-côte	Longueur de la couture latérale	Longueur de la manche		Demi-tour de manche (ourlet)	Longueur d'épaule
		pouces	centimètres						Dessus (manche courte)	Dessous (manche courte)		
Régulier	TTP	31 - 33	78.75 - 83.75	43.5	43.5	64.75	58.5	41.75	20	13.25	17	13.25
	TP	34 - 36	86.25 - 91.5	47.25	47.25	66.5	60.25	43.25	20.5	13.5	17.75	14
	P	37 - 39	94 - 99	51	51	68	61.75	44.75	21	13.75	18.25	14.5
	M	40 - 42	101.5 - 106.75	54.75	54.75	70.5	64.5	47.25	21.5	14.25	19	15.25
	G	43 - 45	109.25 - 114.25	58.5	58.5	73	66.75	49.5	22	14.5	19.75	16
	TG	46 - 48	116.75 - 122	62.25	62.25	73.75	67.5	50.25	22.25	14.75	20.25	16.5
	2TG	49 - 51	124.5 - 129.5	66	66	74.5	68.5	51	22.75	15	21	17.25
	3TG	52 - 54	132 - 137.25	69.75	69.75	75.5	69.25	51.75	23.25	15.25	21.75	17.75
	4TG	55 - 57	139.75 - 144.75	73.5	73.5	76.25	70	52.5	23.75	15.5	22.25	18.5
5TG	58 - 60	147.25 - 152.5	77.25	77.25	77	71	53.25	24.25	15.75	23	19.25	
Long	TTP	31 - 33	78.75 - 83.75	43.5	43.5	69.75	63.5	46.75	21.5	14.5	17	13.25
	TP	34 - 36	86.25 - 91.5	47.25	47.25	71.5	65.25	48.25	22	14.75	17.75	14
	P	37 - 39	94 - 99	51	51	73	66.75	49.75	22.5	15	18.25	14.5
	M	40 - 42	101.5 - 106.75	54.75	54.75	75.5	69.5	52.25	23	15.5	19	15.25
	G	43 - 45	109.25 - 114.25	58.5	58.5	78	71.75	54.5	23.5	15.75	19.75	16
	TG	46 - 48	116.75 - 122	62.25	62.25	78.75	72.5	55.25	23.75	16	20.25	16.5
	2TG	49 - 51	124.5 - 129.5	66	66	79.5	73.5	56	24.25	16.25	21	17.25
	3TG	52 - 54	132 - 137.25	69.75	69.75	80.5	74.25	56.75	24.75	16.5	21.75	17.75
	4TG	55 - 57	139.75 - 144.75	73.5	73.5	81.25	75	57.5	25.25	16.75	22.25	18.5
5TG	58 - 60	147.25 - 152.5	77.25	77.25	82	76	58.25	25.75	17	23	19.25	
Tolérance ±				1.5 cm	1.5 cm	1.5 cm	1.5 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm
Emplacement des mesures				A	B	C	D	E	F	G	H	J

REMARQUE : Les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire.

APPENDIX / ANNEXE « A »
Sealed Pattern Identifier / Identificateur de patrons réglementaires

Paper Patterns - Paper patterns are available from the RCMP, Quality Control, Ottawa Ontario, under Pattern # RCMP- G.S. 1045-342 Shirt, T, Unisex. Firms requested to produce Pre-contract Award Samples will be provided with the base pattern only. The full set of patterns either in individual sizes or as a graded nest will be provided to the successful bidder after the contract is awarded.

The paper patterns include seam allowances, drill holes and/or placement templates. The scale of measurements indicate the finished garment measurements however the patterns are larger to accommodate shrinkage. The manufacturer is responsible for adjusting the pattern accordingly, based on the materials purchased, to meet the scale of measurements. Contractors may make changes required to suit their production process, however, the design and grade shall not be affected or changed.

All shell parts must be cut in the direction indicated on the grain line of the pattern pieces.

All patterns are the property of the RCMP and must be returned upon completion of the contract.

Patrons - Les patrons imprimés sont disponibles auprès de la Programme uniformes et équipements de la GRC, Ottawa (Ontario), sous le titre « Modèle n° RCMP- G.S. 1045-342 T-shirt, unisexe ». Un patron de base sera fourni aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l'adjudication. L'ensemble complet des patrons, soit un de chaque taille ou en nid de gradation, sera fourni au soumissionnaire retenu après l'attribution d'un contrat.

Les patrons de papier comprennent les réserves de couture, les crans et les points de repère et/ou les gabarits de mise en place. Le tableau des mensurations indique les mesures du vêtement fini, toutefois, les patrons sont plus grands en prévision du rétrécissement du tissu. Il incombe au fabricant d'ajuster le patron en fonction du tissu acheté afin de se conformer au tableau des mensurations. Les entrepreneurs peuvent apporter les changements qui s'imposent en raison de leurs procédés de fabrication, mais ces derniers ne doivent pas influencer ni modifier la conception et la gradation.

Tous les composants doivent être taillés sur la ligne du droit fil indiquée sur le patron.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et doivent être retournés à la fin du contrat.

Continued – Appendix “A” Sealed Pattern Identifier
Suite - Annexe « A » - Identificateur de patrons réglementaires

Patron nE/Pattern : RCMP- G.S. 1045-342

Titre/Title : Shirt, T, Unisex / T-shirt, unisexe

Pièces du patron/Pattern Pieces : 4

<u>Légende :</u>	<u>Legend</u>
Tissu extérieur = par. 4.1.1 Tricot côtelé = par. 4.1.2	Shell Material = Para. 4.1.1 Ribbing = Para. 4.1.2
Tailler 1 pièce = Tailler 1 Tailler 2 pièces**(EVH) = Tailler 2 = Endroit vers le haut	Cut 1 Single = Cut 1 Cut 1 Paired = Cut 2 *(RSU) = Right Side Up

Composants du patron/ Pattern Components	Nomenclature	Quantité à couper/ Quantity to be cut	Tissu/Material
1 de 4/of 4	Back/Dos	1 pièce /1 Single	Tissu extérieur (EVH)**/Shell Material (RSU)*
2 de 4/of 4	Front/Devant	1 pièce /1 Single	Tissu extérieur (EVH)**/Shell Material (RSU)*
3 de 4/of 4	Sleeve/Manche	2 pièces/1 Paired	Tissu extérieur (EVH)/Shell
4 de 4/of 4	Neck band/Bande d'encolure	1 pièce/1 Single	Tricot côtelé (EVH)**/Ribbing (RSU)*

ANNEXE « B »

Définitions des termes de l'échelle des mesures et références des emplacements

Se reporter à l'échelle des mesures et au dessin n° 1

- A. **Demi-tour de poitrine** - Lorsque le T-shirt est posé à plat, le demi-tour de poitrine correspond à la largeur du T-shirt mesurée au point le plus bas de l'emmanchure.
- B. **Demi-tour au bas (ourlet)** - Lorsque le T-shirt est posé à plat, l'ourlet au bas correspond à la largeur du T-shirt mesurée en ligne droite juste au-dessus de la couture.
- C. **Longueur du dos sauf le bord-côte** - La longueur correspond à la distance mesurée entre la base de l'encolure et l'ourlet, au centre du dos.
- D. **Longueur du devant sauf le bord-côte** - La longueur correspond à la distance mesurée entre la base de l'encolure et l'ourlet, au centre du devant.
- E. **Longueur de la couture latérale** - La longueur de la couture latérale correspond à la distance entre le point le plus bas de l'emmanchure et l'ourlet.
- F. **Longueur du dessus de manche** - La longueur du dessus de la manche correspond à la distance entre la couture d'épaule à l'emmanchure et le bord inférieur de l'ourlet de la manche.
- G. **Longueur du dessous de manche** - La longueur du dessous de manche correspond à la distance entre l'emmanchure et le bord inférieur de l'ourlet de la manche, mesurée le long de la couture de la manche.
- H. **Demi-tour de manche (ourlet)** - Lorsque le T-shirt est posé à plat, l'ourlet de la manche correspond à la largeur du bord inférieur de la manche.
- J. **Longueur d'épaule** - La longueur correspond à la distance mesurée le long de la couture de l'épaule depuis l'encolure (bord inférieur du bord-côte) jusqu'à la couture de la manche.

ANNEXE C

Certification et critères d'évaluation

L'annexe C contient les définitions des exigences de conformité et de certification pour tous les matériaux prescrits dans le présent document. Les critères d'évaluation sont regroupés dans une liste de référence. Cette liste doit être utilisée par la Section de contrôle de la qualité de la GRC afin de s'assurer que tous les documents ont été reçus et qu'ils satisfont aux exigences de la présente spécification.

Définitions :

Certificat de conformité : Les certificats de conformité doivent être fondés sur les essais effectués par un fabricant de produits bruts dans un laboratoire interne ou un laboratoire tiers et indépendant certifié, approuvé par la GRC, pour vérifier la conformité aux exigences de rendement de la présente spécification. Lorsque cela est indiqué, une facture du fournisseur du produit brut est également acceptable.

Rapports d'essai : Les rapports d'essai doivent indiquer la méthode d'essai utilisée et les conditions d'essai ainsi que les résultats des essais effectués par un laboratoire tiers et indépendant certifié, approuvé par la GRC, afin de pouvoir vérifier la conformité aux exigences de la présente spécification.

Les certificats et les rapports d'essai, qui indiquent le rendement des matériaux utilisés dans la fabrication de l'article fini, doivent être conservés par le fabricant et accessibles en cas de demande visant à confirmer que tout article réputé conforme aux exigences a fait l'objet de tous les essais et de toutes les certifications qu'impose la présente spécification. Tout défaut de fournir la documentation requise sera un motif de rejet. Tout défaut de satisfaire aux exigences dans le cadre d'essais menés par la Programme Uniformes et Équipements de la GRC sera aussi un motif de rejet.

Annexe « C » - Critères d'évaluation

Tissu (tableaux I et II)	Certificat de conformité	Rapports d'essai	Accepté/Rejeté/C. de c.	
			Tableau I	Tableau II
Teneur en fibres		Requis		
Masse		Requis		
Changement dimensionnel au blanchissage domestique <i>Après 5 cycles</i>		Requis		
Solidité de la couleur au lavage		Requis		
Solidité de la couleur à la lumière		Requis		
Solidité de la couleur au frottement, à sec et au mouillé		Requis		
Solidité de la couleur à la sueur		Requis		
Boulochage		Requis		
Construction du tricot		Requis		
Colonnes de mailles au pouce		Requis		
Rangées de mailles au pouce		Requis		
Le fil (paragraphe 4.14)	Requis			
Écusson (paragraphe 4.1.5)	Requis			